

Département
Corse du Sud
Canton
Grand Sud
Commune
BONIFACIO

CCAS N° 31-2026

République Française

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026

Le Président du CCAS de BONIFACIO,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération N°01.07 en date du 09.02.2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique,

Vu l'arrêté N°355.2022 RH, en date du 29.08.2022 établissement des lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité technique en date du 29.06.2022.

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
	CARLINI ELODIE	Auxiliaire de puériculture de classe normale	01/07/2026

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2è classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
	DA FONSECA SUSANA	Adjoint technique	01/07/2026
	VAN KETS NASTASSIA	Adjoint technique	01/07/2026

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en collectivité.

Fait à BONIFACIO,

Le 18/06/2026

Le Président, Jean Charles ORSUCCI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le 23/06/2026